

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE DE FONT-ROMEU – ODEILLO – VIA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021

---ooOOoo---

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN

Le NEUF SEPTEMBRE à 18h00

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire

Date de la convocation : Vendredi 3 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12
Ayant pris part aux délibérations : 17

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LUNEAU Alain - M. RIFF Michel - Mme DELIAS Christine - Mme GARRABE-POUGET Jeannine - M. Serge PONSA - Mme ARTIGUES Inès - M. PEREZ Julien - Mme OMAHSAN Faëza - M. DOVAL Loïc - Mme LEBECQ Michelle - Mme BLANCHARD Christine - Mme LE TOAN BARES PhongLan

ONT DONNE PROCURATION :

M. BOSSELUT Rodolphe à Mme ARTIGUES
Mme NOLIN Claire à M. RIFF Michel
M. ROBERT Rémy à M. PEREZ Julien
M. DÉMELIN Jean-Louis à Mme LE TOAN BARES PhongLan
Mme LARROZE Rachel à Mme LE TOAN BARES PhongLan

ABSENTE EXCUSEE :

Mme NGUYEN Liliane

ABSENT NON EXCUSE :

M. DESCLAUX Fabien

TRAME 1

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Mme GARRABE-POUGET Jeannine est nommée Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de FONT-ROMEU- ODEILLO-VIA Séance du Conseil Municipal 9 septembre 2021 Trame 1	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 3.5	DELIBERATION MUNICIPALE N° 116-2021
OBJET : FORÊT COMMUNALE DE FONT-ROMEU – INSCRIPTION A L'ÉTAT D'ASSIETTE ET VENTE DE COUPES DE BOIS		

Monsieur Le Maire rappelle que,

La Commune de Font-Romeu, Odeillo, Via possède des forêts communales qu'il est nécessaire d'entretenir régulièrement ;

Considérant la proposition des coupes prévues à l'état d'assiette de l'exercice 2021 du technicien responsable de la forêt communale ;

Considérant que cela concerne uniquement l'inscription à l'état d'assiette de la parcelle 1 en annexe de la présente ;

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTE la proposition du technicien pour les coupes comme indiqué en annexe,
DEMANDE que les coupes inscrites à l'état d'assiette soient mobilisées à partir de 2022, sur la base des recommandations du responsable commercialisation des bois de l'ONF,
CONFIE à l'ONF la fixation du prix de retrait,
PRENDRE toutes dispositions pour ne pas occasionner de dégâts sur les installations traversées suivant les préconisations de la Commune ainsi et la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes,
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de fixer, en relation avec l'Agent Responsable de la Coupe ou, en son absence avec l'Agence, la destination des produits accidentels mobilisables dans les coupes en cours (acheteur de l'article principal ou affouage) et d'approuver le prix moyen unitaire de vente des bois à l'acheteur proposé par l'Office.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Alain LUNEAU



Acte rendu exécutoire après

Télétransmission en Préfecture le :

et publication ou notification du :

Affichée du : au :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Forêt communale de Font-Romeu Etude de faisabilité coupe Parcelle n°1



Sortie de tous les bois
obligatoire par ce côté

Légende

- Zones exploitables
- Parcelle forestier
- font-romeu (FD - 66)
- font-romeu-odeillo-via (FC - 66)
- Contraintes :
- Franchissement de route à aménager
- Place de dépôt

- Desserte forestière
- Grumier
- Accès Tracteur
- Piste ski roue Limite tonnage 1 T
- Accès VL limite Tonnage 2 - 6 T
- Sentier
- © IGN / ONF Toute reproduction interdite

